Formulaire à conserver à la dis facturation de la spécialité selon les modalités de ce paragra	position du médecin	conseil par le pharma	acien hos	oitalier, entièrem	ent complété préalablement à la
I – Identification de la bénéficia	ire (nom, prénom, N	° d'affiliation) :			
			J		
II – Eléments à attester par un n	nédecin spécialiste e	n gynécologie-obsté	trique res	ponsable du tra	itement :
Je soussigné, docteur en médec soins agréé de médecine de la re fécondation in vitro (FIV) réalisé o le financement de l'ensemble de conseil sur base des dispositions hôpitaux.	eproduction A ou B, co dans un hôpital dispos es activités de laborat	ertifie que la patiente r ant d'un programme do oire requises par le c	nentionné e soins ag ycle conce	e ci-dessus est to réé de médecine erné a été préala	raitée dans le cadre d'un cycle d de la reproduction A ou B, et qua ablement accordé par le médeci
Je déclare que la date à laquelle l'article 76bis de l'Arrêté Roya (me	al du 25 avril 2002	relatif au budget o			
Je sais que, dans le cadre d'un cyc de conditionnements remboursable pour l'ensemble des cycles FIV de du présent paragraphe, le nombre 2.500 UI de FSH par cycle FIV.	es dans un seul et mê e cet hôpital, ne peut pa	me hôpital disposant d as dépasser, par périod	un prograi le indivisib	nme agréé de m le de 12 mois à p	édecine de la reproduction A ou E partir de la date d'entrée en vigueu
Je complète le tableau ci-dessou l'Arrêté Royal du 25 avril 2002, s cycle, à reprendre dans la factura	se rapporte l'administi	ration concernée, et e			
Cycl	le concerné	Date de début traitement		mbre d'unités ninistrées (UI)	FSH
1				(0.7)	
2					
3 4					
5					
6					
Je m'engage à tenir à la disposition attestée.	on du médecin-consei	l les éléments de preu	ve démon	trant que la béné	eficiaire se trouve dans la situatio
Sur base de tous les éléments spécialité					
III- Identification du médecin sp	pécialiste en gynécol	ogie-obstétrique (nor	n, prénon	n, adresse, N°IN.	<u>AMI) :</u>
	(nom)				
	(prénom)				
	(N° INAMI)				
1	(date)				
	(uate)				
	(CACHET)			(SIGNATUF	RE DU MEDECIN)

IV- Eléments à attester, à dater et à signer par le pharmacien hospitalier préalablement à la facturation :

Je soussigné, pharmacien hospitalier, attaché à un hôpital disposant d'un programme de soins agréé de médecine de la reproduction A ou B, atteste que le nombre total de conditionnements remboursables pour l'ensemble des cycles FIV de cet hôpital ne dépassera pas, par période indivisible de 12 mois à partir de la date d'entrée en vigueur du présent paragraphe, le nombre total de conditionnements que représenterait un remboursement qui serait limité à une quantité moyenne de 2.500 UI de FSH par cycle FIV.

 UUUUUUUUUUUUU
 (nom)

 UUUUUUUUUUUUU
 (prénom)

 UU / UU / UUUU
 (date)

(SIGNATURE DU PHARMACIEN)